

NIORT

Procès des anti-bassines : le périmètre de sécurité validé

PAGE 4



Vendredi 8 septembre 2023 Deux-Sèvres

la Nouvelle République

lanouvellerepublique.fr

1,20 € n° 24024

Sur le web... Bassines : notre direct à suivre ce vendredi sur lanr.fr

Le grand soir pour le XV de France

PAGES 5, 6, 29 ET 30



Les Français se retrouvent face aux redoutables All Blacks, ce vendredi soir, en ouverture de la Coupe du monde. (Photo MaxPPP)

NIORT

Nouveau service de réadaptation à la clinique

PAGE 3



(Photo NR Jean-André Boutier)

SAINT-PARDOUX S.

Bientôt un radar fixe à double sens ?

PAGE 14

JUDO

Pauline Cuq s'offre le bronze européen

PAEG 27

FOOTBALL

Niort doit avancer face à Chollet

PAGE 26

L'Almanach illustré 2023-2024 DE LA CHASSE



SEULEMENT 9,90 € (+Forfait frais de port : 3,00 €) 148 pages 21 x 29 cm

Pour les passionnés de chasse ! Découvrez une mine d'informations au fil des saisons !

la Nouvelle République Centre Presse

BON DE COMMANDE

OUI, Je souhaite commander _____ exemplaires de l'ALMANACH DE LA CHASSE 2023/2024 soit :

9,90 € X _____ ex + 3,00 € (Forfait frais de port) = _____ € TTC

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal | _____ |

Ville _____ T él | _____ |

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de la NRCO à : La Nouvelle République - Almanach de la chasse - 232, avenue de Grammont - 37048 Tours cedex 1. Renseignements : 02 47 31 70 00 - Offre valable dans la limite des stocks disponibles jusqu'au 10/02/2024 en France métropolitaine. Livraison sous 2 semaines maximum à réception du règlement

la Nouvelle République Centre Presse

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente sur le site www.lanouvellerepublique.fr ou par simple demande écrite à La Nouvelle République, 232, av. de Grammont, 37048 Tours Cedex 1. Vous pouvez être amenés à recevoir par notre intermédiaire d'autres offres commerciales de tiers. Si vous le souhaitez, il suffit de cocher la case ci-contre. Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 10/02/2024 dans la limite des stocks disponibles. Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat, sans donner de motifs, dans un délai de quatorze jours, à compter de la date de réception du produit. Pour exercer ce droit, vous devez notifier votre décision en l'adressant à La Nouvelle République au Centre Ouest et au moyen d'une déclaration écrite d'ambiguïté et ce, avant l'expiration du délai de rétractation. Vous pouvez également utiliser le formulaire de rétractation prévu dans nos conditions générales de vente disponibles sur le site www.lanouvellerepublique.fr ou par simple demande écrite à La Nouvelle République. En cas de rétractation, vous devez renvoyer ou rendre le bien à l'adresse indiquée ci-après, et au plus tard 14 jours après nous avoir communiqué votre décision de rétractation. Vous devez prendre en charge les frais directs de retour du bien. La Nouvelle République du Centre Ouest, Société Anonyme à Directeur et Conseil de surveillance, siège social à Tours, 232, av. de Grammont, RCS Tours S, 534801122 / N° de TVA intracommunautaire FR81534801122.

R 27734 - 0908 - 1,20 € 79



légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

niort agglo
Agglomération du Niortais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Déplacements, à l'abrogation de 9 cartes communales et aux 24
projets de Périmètres Délimités des Abords

Par arrêté en date du 23 juin 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement (PLUI-D), à l'abrogation de 9 cartes communales et aux 24 projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné une commission d'enquête par décision du 4 mai 2023 : Mme Frédérique BINET, en qualité de Présidente et M. Matthieu HOLTTHOF et M. William PAULET en qualité de membres titulaires.

L'enquête se déroulera du lundi 4 septembre à 9h00 au jeudi 5 octobre 2023 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique unique complet est consultable sur le site internet de la CAN (www.niortagglo.fr), ainsi que dans ses locaux (140 Rue des Équarts, 79000 Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les principaux documents seront également disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des 40 mairies membres de la CAN.

Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête unique complet sera également mis à disposition au siège de la CAN et des postes informatiques sont également à disposition pour le consulter en ligne dans les Maisons France Services d'Échiré, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon et Niort.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, se tiendra la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- Lundi 4 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Niort (Accueil Urbainisme), de 9h00 à 12h00 à la Mairie du Bourdet, de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Chauvray, de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Saint-Maxire et de 15h00 à 17h30 à la Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon ;

- Mardi 5 septembre 2023 de 9h30 à 12h00 à la Mairie de Vouillé ;

- Mercredi 6 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Coulon, de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Prahecq, et de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Sciecq ;

- Jeudi 7 septembre 2023 de 13h30 à 16h30 à la Mairie d'Aiffres ;

- Vendredi 8 septembre 2023 de 8h30 à 11h30 à la Mairie d'Échiré et de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Saint-Gelais ;

- Lundi 11 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Saint-Symphorien et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Vallans ;

- Mardi 12 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan, de 8h30 à 11h30 à la Mairie de Germond-Rouvre, de 14h30 à 17h30 à la Mairie de Prin-Deyron et de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Fors ;

- Mercredi 13 septembre 2023 de 8h30 à 11h30 à la Mairie d'Échiré ;

- Jeudi 14 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Magné, de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud et de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Saint-Martin-de-Bernegoue ;

- Samedi 16 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Niort (Hôtel de ville) ;

- Lundi 18 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de La Rochénard et de 13h45 à 16h45 à la Mairie de Saint-Romans-des-Champs ;

- Mardi 19 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie d'Arçais, de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Brûlain, de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Saint-Rémy ;

- Mercredi 20 septembre 2023 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Vouillé ;

- Jeudi 21 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan et de 13h30 à 16h30 à la Mairie de La Foye-Monjault ;

- Vendredi 22 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Marigny, de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Saint-Georges-de-Rex, de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Juscorps et de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Magné ;

- Samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon et de 9h00 à 11h30 à la Mairie de Chauvray ;

- Lundi 25 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Val-du-Mignon, de 14h00 à 17h00 à la Mairie d'Amuré et de 16h00 à 18h00 à la Mairie de Vanneau-Irleau ;

- Mardi 26 septembre 2023 de 13h00 à 16h00 à la Mairie de Granzay-Gript ;

- Mercredi 27 septembre 2023 de 8h45 à 11h45 à la Mairie de Bessines et de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Villiers-en-Plaine ;

- Samedi 30 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie d'Aiffres ;

- Lundi 2 octobre 2023 de 16h30 à 19h30 à la Mairie d'Épannes ;

- Jeudi 5 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Plaine d'Argenson, de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Sansais, de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Beauvoir-sur-Niort et de 13h30 à 17h00 au siège de la CAN (140, rue des Équarts, CS 28770 79027 Niort Cedex

Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête publique du lundi 4 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 5 octobre 2023 à 17h00, selon les modalités suivantes : Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par l'un des membres de la commission d'enquête, ouverts au siège de la CAN ainsi que dans les mairies des 40 communes membres de la CAN ;

Sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4740> ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4740@registre-dematerialise.fr.

Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4740> et donc visibles par tous ;

- Par courrier postal à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête, « Enquête publique unique / PLUI-D / Abrogation des cartes communales / PDA », Communauté d'Agglomération du Niortais - 140 rue des Équarts, CS 28770 79027 Niort Cedex

À noter que chaque permanence et chaque registre sont ouverts à toute personne souhaitant s'exprimer sur ces projets.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les informations relatives à l'enquête publique unique peuvent être consultées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (www.niortagglo.fr). Toute information relative aux projets de PLUI-D et l'abrogation des 9 cartes communales ou à la présente enquête publique unique peut être demandée à la Communauté d'Agglomération du Niortais (140, rue des Équarts, CS 28770, 79027 Niort Cedex ou agglom@agglom-niort.fr) ou pour les 24 projets de PDA, à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres (UDAP 79 - 4 rue Joseph Cugnot, 79000 NIORT ou udap.deuxsevres@culture.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, le projet de PLUI-D arrêté, l'abrogation des cartes communales et les projets de Périmètres Délimités des Abords seront ajustés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions de la commission d'enquête, puis les projets seront soumis pour approbation au conseil communautaire de la CAN.

À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public au siège de la CAN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la CAN.

Vie de sociétés

MANEXEL

SAS au capital de 500 €
Siège social : 3 RUE DE LA FONTAINE MILLON 79330 COULONGES THOUARSAIS
RCS NIORT 810 433 995

L'assemblée générale extraordinaire du 30/08/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05/09/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur PICARD DE MULLER Frank, demeurant 2 RUE DE SAINT GEMME, 79330 COULONGES THOUARSAIS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce NIORT.

Frank PICARD DE MULLER

Stéphane LORENZINI

Avocat
16 avenue Léo Lagrange - 79000 NIORT
Tél : 06.73.23.16.99

POLY CONCEPT AGENCEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 300.000 Euros
Siège social : 6 rue Henri Dubois 79100 THOUARS
504 836 180 RCS NIORT

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par délibération en date du 31 août 2023, l'associée unique a décidé de nommer la société SAS ECOSPHERE & CO (société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, dont le siège social se situe 37 rue Saint Symphorien - 79000 NIORT, immatriculée au RCS de NIORT (79) sous le n° 921 166 781) en qualité de Présidente de la société POLY CONCEPT AGENCEMENT, à compter du 31 août 2023, en remplacement de la société ALADIN FINANCES (799 514 302 RCS NIORT), présidente démissionnaire à effet du même jour.

Mention sera portée au RCS de NIORT. Pour avis La Présidence

Stéphane LORENZINI

Avocat
16 avenue Léo Lagrange - 79000 NIORT
Tél : 06.73.23.16.99

AGENC'MAG

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 50.000 Euros
Siège social : 6 rue Henri Dubois 79100 THOUARS
799 514 286 RCS NIORT

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par délibération en date du 31 août 2023, l'associée unique a décidé de nommer la société SAS ECOSPHERE & CO (société par actions simplifiée au capital de 100.000 €, dont le siège social se situe 37 rue Saint Symphorien - 79000 NIORT, immatriculée au RCS de NIORT (79) sous le n° 921 166 781) en qualité de Présidente de la société AGENC'MAG, à compter du 31 août 2023, en remplacement de la société ALADIN FINANCES (799 514 302 RCS NIORT), présidente démissionnaire à effet du même jour.

Mention sera portée au RCS de NIORT. Pour avis La Présidence



Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30/06/2023 de la SASU DEUX SEVRES RESTAURATION, au capital de 25 000€, dont le siège social est sis Les Pyramides - Centre Routier - 79260 LA CRECHE, immatriculée au RCS de NIORT sous le n°397 930 793, il résulte que :

Le mandat de la société AUDIT CONSEIL SYNTHÈSE EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Commune de Vançay

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mme Lise BONNET, maire, 24, rue des Saulniers, 79120 Vançais.
Tél. : 05.49.29.43.73. Mèl : vancais-mairie@orange.fr

SIRET 21790336800017.

Groupement de commandes : non.

L'avis implique un marché public.

Objet : restauration de l'église Saint-Martin à Vançais.

Type de marché : travaux.

Procédure : procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : sans objet.

Lieu d'exécution : place des Platanes, 79120 Vançais.

Forme du marché : prestation divisée en lots : oui.

Les variantes sont exigées : non.

Lot n° 1 : MAÇONNERIE - TAILLE DE PIERRE. Lieu d'exécution : 79120 Vançais

Lot n° 2 : CHARPENTE BOIS. Lieu d'exécution : 79120 Vançais

Lot n° 3 : COUVERTURE TUILES. Lieu d'exécution : 79120 Vançais

Lot n° 4 : DÉCORS PEINTS. Lieu d'exécution : 79120 Vançais

Conditions de participation : justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : aptitude à exercer l'activité professionnelle : liste et description succincte des conditions : se référer au RC. Capacité économique et financière : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : se référer au RC. Référence professionnelle et capacité technique : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : se référer au RC.

Marché réservé : non.

Réduction du nombre de candidats : non.

La consultation comporte des tranches : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

Visite obligatoire : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

60 % valeur technique. 40 % prix.

Renseignements d'ordre administratifs : auprès du pouvoir adjudicateur.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Remise des offres : 05/10/2023 à 12 h 00 au plus tard.

Renseignements complémentaires : le marché comporte une clause sociale d'insertion ; se référer au DCE.

Envoi à la publication le : 05/09/2023.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Publiez vos annonces légales en ligne

Divers

CHANGEMENT DE RÉGIME
MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Chloé PINEAU, notaire à VASLES (73340), 15 Grand rue, le 9 août 2023 il résulte que Monsieur Jérôme Yohan Constantin ALLAIN, né le 27 juin 1935 à POITIERS (86000) de nationalité française, et Madame Isabelle BLOT, son épouse, née le 1er juin 1935 à POITIERS (86000) de nationalité française, demeurant ensemble AIRVAULT (73600), 21 rue des Bergères, mariés à la mairie de VALENCE-EN-POITOU (86700) le 16 juillet 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du code civil.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me Chloé PINEAU, notaire à VASLES (73340), 15 Grand rue.

®

Enquêtes publiques

niort agglo
Agglomération du Niortais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacements, à l'abrogation de 9 cartes communales et aux 24 projets de Périmètres Délimités des Abords

Par arrêté en date du 23 juin 2023, le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement (PLUi-D), à l'abrogation de 9 cartes communales et aux 24 projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA).

Le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné une commission d'enquête par décision du 4 mai 2023 : Mme Frédérique BINET, en qualité de Présidente et M. Matthieu HOLTTHOF et M. William PAULET en qualité de membres titulaires.

L'enquête se déroulera du lundi 4 septembre à 9h00 au jeudi 5 octobre 2023 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique unique complet est consultable sur le site internet de la CAN (www.niortagglo.fr), ainsi que dans ses locaux (140 Rue des Équarts, 73000 Niort) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les principaux documents seront également disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des 40 mairies membres de la CAN.

Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête unique complet sera également mis à disposition au siège de la CAN et des postes informatiques sont également à disposition pour le consulter en ligne dans les Maisons France Services d'Échiré, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur-le-Mignon et Niort.

La commission d'enquête, représentée par un de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- Lundi 4 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Niort (Accueil Urbanisme), de 9h00 à 12h00 à la Mairie du Bourdet, de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Chauvray, de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Saint-Maxire et de 15h00 à 17h30 à la Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon ;

- Mardi 5 septembre 2023 de 9h30 à 12h00 à la Mairie de Vouillé ;

- Mercredi 6 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Coulon, de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Prahecq, et de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Sciecq ;

- Jeudi 7 septembre 2023 de 13h30 à 16h30 à la Mairie d'Aiffres ;

- Vendredi 8 septembre 2023 de 9h30 à 11h30 à la Mairie d'Échiré et de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Saint-Gelais ;

- Lundi 11 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Saint-Symphorien et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Vallans ;

- Mardi 12 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan, de 9h30 à 11h30 à la Mairie de Germond-Rouvre, de 14h30 à 17h30 à la Mairie de Prin-Deyrançon et de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Fors ;

- Mercredi 13 septembre 2023 de 9h30 à 11h30 à la Mairie d'Échiré ;

- Jeudi 14 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Magné, de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Saint-Hilaire-la-Palud et de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Saint-Martin-de-Bernegoue ;

- Samedi 16 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Niort (Hôtel de ville) ;

- Lundi 18 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de La Rochénard et de 13h45 à 16h45 à la Mairie de Saint-Romans-des-Champs ;

- Mardi 19 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie d'Arçais, de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Brûlain, de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Saint-Rémy ;

- Mercredi 20 septembre 2023 de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Vouillé ;

- Jeudi 21 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Frontenay-Rohan-Rohan et de 13h30 à 16h30 à la Mairie de La Foye-Monjault ;

- Vendredi 22 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Marigny, de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Saint-Georges-de-Rex, de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Juscorps et de 13h30 à 16h30 à la Mairie de Magné ;

- Samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Mauzé-sur-le-Mignon et de 9h00 à 11h30 à la Mairie de Chauvray ;

- Lundi 25 septembre 2023 de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Val-du-Mignon, de 14h00 à 17h00 à la Mairie d'Amuré et de 16h00 à 18h00 à la Mairie de Vanneau-Irleau ;

- Mardi 26 septembre 2023 de 13h00 à 16h00 à la Mairie de Granzy-Gript ;

- Mercredi 27 septembre 2023 de 9h45 à 11h45 à la Mairie de Bessines et de 15h00 à 18h00 à la Mairie de Villiers-en-Plaine ;

- Samedi 30 septembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la Mairie d'Aiffres ;

- Lundi 2 octobre 2023 de 16h30 à 19h30 à la Mairie d'Épannes ;

- Jeudi 5 octobre 2023 de 9h30 à 12h30 à la Mairie de Plaine d'Argenson, de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Sansais, de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Beauvoir-sur-Niort et de 13h30 à 17h00 au siège de la CAN (140, rue des Équarts - Niort)

Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête publique du lundi 4 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 5 octobre 2023 à 17h00, selon les modalités suivantes : Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par l'un des membres de la commission d'enquête, ouverts au siège de la CAN ainsi que dans les mairies des 40 communes membres de la CAN ;

Sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4740> ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4740@registre-dematerialise.fr.

Ces contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4740> et donc visibles par tous ;

- Par courrier postal à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête, « Enquête publique unique / PLUi-D / Abrogation des cartes communales / PDA », Communauté d'Agglomération du Niortais - 140 rue des Équarts, CS 28770 73027 Niort Cedex

À noter que chaque permanence et chaque registre sont ouverts à toute personne souhaitant s'exprimer sur ces projets.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les informations relatives à l'enquête publique unique peuvent être consultées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (www.niortagglo.fr).

Toute information relative aux projets de PLUi-D et l'abrogation des 9 cartes communales ou à la présente enquête publique unique peut être demandée à la Communauté d'Agglomération du Niortais (140, rue des Équarts, CS 28770, 73027 Niort Cedex ou agglo@agglo-niort.fr) ou pour les 24 projets de PDA, à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres (UDAP 73 - 4 rue Joseph Cugnot, 73000 NIORT ou udap.deuxsevres@culture.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, le projet de PLUi-D arrêté, l'abrogation des cartes communales et les projets de Périmètres Délimités des Abords seront ajustés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions de la commission d'enquête, puis les projets seront soumis pour approbation au conseil communautaire de la CAN.

À l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public au siège de la CAN pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la CAN.

Publications
d'Annonces
Officielles
& LégalesTous titres
de presseGAGNEZ
DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

Indre

Tel : 02 47 60 62 79

Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@nr-communication.frPour publier
ou consulterune annonce légale :
www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé

MARCHÉS
PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

www.pro-marchespublics.com
Tél : 02 47 60 62 11
support@nr-mp.com
la Nouvelle
RépubliquePASSEZ VOTRE
PETITE ANNONCE

Centre Presse

1 Rédigez votre annonce

En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Mot(s) supplémentaire(s)

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

2 Choisissez votre formule
et calculez le prix de votre annonce

Forfait 20 mots. Réservé aux particuliers (Cochez les cases correspondant à votre annonce)

| | 1 dépt. | 3 dépt. | 5 dépt. | Petits prix** | Demandes d'emploi*** | Prix |
|---|---|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| | Parution dans le Journal et sur Internet* en € TTC | | | | | Journal uniquement en € TTC |
| Bonnes affaires Emploi Rencontres | 1 semaine (2 parutions) | <input type="checkbox"/> 6€50 | <input type="checkbox"/> 13€ | <input type="checkbox"/> 26€ | <input type="checkbox"/> 5€ | <input type="checkbox"/> 4,50€ |
| | 3 semaines (6 parutions) | <input type="checkbox"/> 13€ | <input type="checkbox"/> 26€ | <input type="checkbox"/> 52€ | <input type="checkbox"/> 10€ | <input type="checkbox"/> 9€ |
| | 4 semaines (8 parutions) | <input type="checkbox"/> 16€ | <input type="checkbox"/> 32€ | <input type="checkbox"/> 64€ | <input type="checkbox"/> 12€ | <input type="checkbox"/> 10€ |
| | 1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mardi | <input type="checkbox"/> 5€ | | | <input type="checkbox"/> 3€ | <input type="checkbox"/> 2,50€ |

| | Parution dans le journal en € TTC | | | | |
|---|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | Immobilier Villégiature | 1 semaine (2 parutions) | <input type="checkbox"/> 12€ | <input type="checkbox"/> 24€ | <input type="checkbox"/> 48€ |
| 3 semaines (6 parutions) | | <input type="checkbox"/> 24€ | <input type="checkbox"/> 48€ | <input type="checkbox"/> 95€ | € |
| 4 semaines (8 parutions) | | <input type="checkbox"/> 32€ | <input type="checkbox"/> 66€ | <input type="checkbox"/> 124€ | € |
| 1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Jeudi | | <input type="checkbox"/> 8€ | | | € |

Diffusez GRATUITEMENT votre annonce immobilière sur le site dansnosvilles.fr

Dans nos villes

| | | | | | |
|---------------------------|--|------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------|
| Auto - Moto Utilitaire | 1 semaine (2 parutions) | <input type="checkbox"/> 9€ | <input type="checkbox"/> 19€ | <input type="checkbox"/> 37€ | € |
| | 3 semaines (6 parutions) | <input type="checkbox"/> 17€ | <input type="checkbox"/> 37€ | <input type="checkbox"/> 73€ | € |
| | 4 semaines (8 parutions) | <input type="checkbox"/> 24€ | <input type="checkbox"/> 52€ | <input type="checkbox"/> 92€ | € |
| | 1 parution <input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi | <input type="checkbox"/> 6€ | | | € |

Vente d'animaux (SIREN ou dérogation obligatoire) : chiens/chats

Forfait 24 mots en € H.T.

| | | | | | |
|--|--------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|---------|
| Vente d'animaux (parution mardi + samedi) | 1 semaine (2 parutions) | <input type="checkbox"/> 12€ | <input type="checkbox"/> 24€ | <input type="checkbox"/> 48€ | € |
| | 3 semaines (6 parutions) | <input type="checkbox"/> 24€ | <input type="checkbox"/> 48€ | <input type="checkbox"/> 96€ | € |

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

| Options | Mot(s) supplémentaire(s) | Parution unique | 1 semaine (2 parutions) | 3 semaines (6 parutions) | 4 semaines (8 parutions) | |
|---------|--------------------------|--|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------|
| | | x 0€45 | x 0€90 | x 1€50 | x 2€ | € |
| | Photo | | <input type="checkbox"/> 15€ | | | € |
| | Signe distinctif ✕ | | <input type="checkbox"/> 4€50 | | | € |
| | Annonce en gras | | <input type="checkbox"/> 6€50 | | | € |
| | Frais de domiciliation | (Obligatoire pour les annonces rencontres) | <input type="checkbox"/> 12€ | | | € |

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement

 Indre-et-Loire Loir-et-Cher Indre Vienne Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce €

3 Paiement et coordonnées

Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)
Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Portable :

E-mail :

4 Adressez-nous votre annonce

> Par courrier

NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

> Par téléphone auprès de nos conseillères

0 800 19 03 60

Service & appel
gratuits

Réservé aux particuliers Du lundi au vendredi 9h-12h

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la parution de votre annonce. Elles sont enregistrées et transmises au service Petites Annonces Particuliers de NR COMMUNICATION, société du Groupe La Nouvelle République, en charge du traitement de vos données. Vos données sont conservées pour une durée de 3 ans. Il est précisé que NR COMMUNICATION se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans avoir à justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant :

- par mail : dpo.groupe@nr.com

- ou par courrier à l'adresse suivante : La Nouvelle République du Centre Ouest, Service DPO, 232, avenue de Grammont, 37048 TOURS Cedex 1.

* Parution Internet offerte sur www.lanouvellerepublique.fr

** Tarifs valables pour les Bonnes Affaires dont la valeur du bien est estimée à 50 euros maximum et aux dons d'animaux

(selon la législation en vigueur) ou objets exclusivement.

*** Emploi parution le lundi.

la Nouvelle
République
Centre Presse